

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

CONFIDENTIALITÉ DES CONSULTATIONS DES JURISTES D'ENTREPRISE - (N° 2469)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Terlier

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« produits »

le mot :

« produites ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« ils sont restitués »

le mot :

« elles sont restituées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel